

Droits d'accès des utilisateurs autorisés dans Connexion FSP

Le présent document donne aux fournisseurs de services de paiement (FSP), aux entités et aux personnes physiques ayant un compte dans Connexion FSP une vue d'ensemble des droits d'accès dont disposent les utilisateurs autorisés selon le rôle qui leur est attribué.

LE PRÉSENT BULLETIN D'INFORMATION EST FOURNI À TITRE INFORMATIF SEULEMENT. Aucun élément de son contenu n'a pour but de faire office de conseil de quelque nature que ce soit, y compris de nature juridique, et ne doit pas être considéré comme tel. Aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude, à l'exhaustivité, à la fiabilité, à l'actualité ou à l'absence d'erreurs du présent bulletin. Les détenteurs d'un compte dans Connexion FSP sont seuls responsables de l'attribution des rôles d'utilisateur dans le cadre de l'utilisation de Connexion FSP. Si vous avez des questions concernant l'attribution de rôles d'utilisateur particuliers ou l'objectif de tels rôles relativement à l'utilisation de Connexion FSP, il vous est recommandé de consulter un conseiller juridique en ce qui concerne votre situation particulière.

Droits de consultation de renseignements dans un compte Connexion FSP

Chaque utilisateur autorisé peut consulter l'ensemble des renseignements du compte Connexion FSP pour lesquels il a les droits d'accès. Il peut s'agir de documents et de communications du détenteur du compte Connexion FSP et de ses utilisateurs autorisés, ainsi que de la Banque du Canada (la Banque). Ces renseignements peuvent porter sur des questions administratives et d'autres sujets pouvant se présenter dans le cadre de la supervision exercée par la Banque.

Droits pour agir au nom d'un détenteur de compte Connexion FSP

Les utilisateurs autorisés peuvent exécuter certaines fonctions dans un compte Connexion FSP en fonction du ou des rôles qui leur sont attribués (sans informer les autres utilisateurs autorisés du même compte). Tous les utilisateurs autorisés (y compris ceux ayant un rôle d'utilisateur de base) peuvent effectuer les actions suivantes :

- communiquer avec la Banque à partir de la page « Nous joindre »
- répondre à tout message du portail provenant de la Banque à partir du centre de messagerie

Autres actions permises en fonction des différents rôles d'utilisateur autorisé :

Rôle d'administrateur de l'organisation

L'utilisateur peut exécuter toutes les fonctions du compte au nom du FSP, y compris ajouter un utilisateur autorisé au compte et lui attribuer n'importe quel rôle d'utilisateur.

Rôle pour l'enregistrement

L'utilisateur peut exécuter des fonctions liées à l'enregistrement, telles que soumettre une demande d'enregistrement, modifier des renseignements de la demande d'enregistrement ou de l'enregistrement, et présenter une demande de révision par le gouverneur à la suite d'un refus d'enregistrement ou d'une révocation d'enregistrement. Il peut également répondre à toute demande de renseignements de la Banque, y compris celles liées à une révision par le gouverneur.

Rôle lié aux risques

L'utilisateur peut exécuter des fonctions liées à la supervision, comme soumettre des rapports annuels, des avis d'incident, des avis de changement important et d'activité nouvelle, participer à des communications pendant une évaluation (ou participer à des activités d'évaluation), répondre aux communications après l'achèvement d'une évaluation et rendre compte des progrès réalisés dans le cadre d'un accord de conformité. Il peut également répondre à toute demande de renseignements de la Banque, y compris celles liées à une révision par le gouverneur.

Rôle lié à l'application de la loi

L'utilisateur peut exécuter des fonctions liées à l'application de la loi, telles que demander une révision par le gouverneur relativement à un procès-verbal ou à un avis de défaut, répondre à une demande de caviardage pour une révision par le gouverneur et rendre compte des progrès réalisés dans le cadre d'un accord de conformité. Il peut également répondre à toute demande de renseignements de la Banque, y compris celles liées à une révision par le gouverneur.

Rôle lié au paiement autorisé

L'utilisateur peut exécuter des fonctions liées aux paiements et liées à des opérations bancaires, telles que la soumission de détails de paiement pour une sanction administrative pécuniaire et l'inscription au débit préautorisé. Il peut également répondre à toute demande de renseignements de la Banque, y compris celles liées à une révision par le gouverneur.

Si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec nous à l'adresse spd-conformite@bank-banque-canada.ca ou à partir de la page « Nous joindre » dans Connexion FSP.